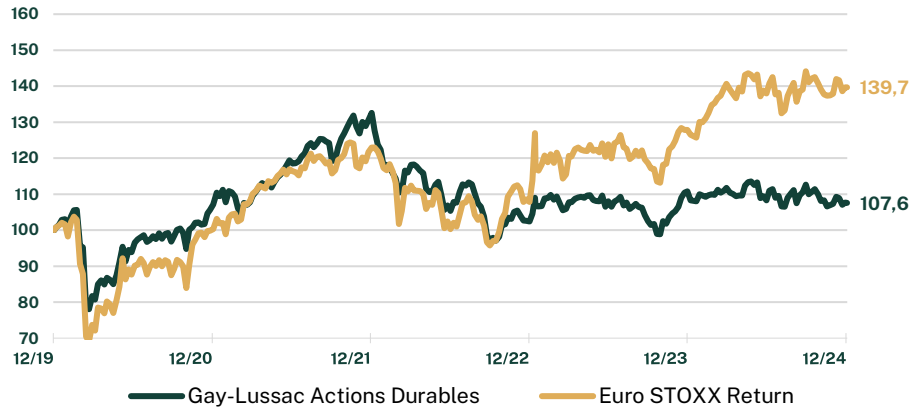


Informations générales

Classification	Actions des pays de la zone Euro
Code AMF	990000075909
Durée de placement recommandée	5 ans
Valorisation	Hebdomadaire
Frais prélevés en 2021	2,64% de l'actif net
Commission du surperformance	Néant
Droits d'entrée	3% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	Néant
Valeur Liquidative	11,831 €
Date de création du fonds	2000
Actif Net	2 482 692,20 €

Performances et statistiques au 31 décembre 2024

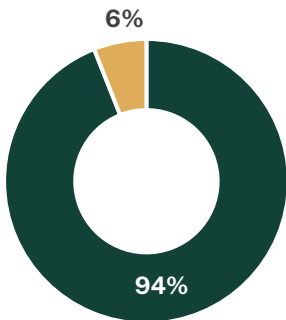


PERFORMANCES

Performances cumulées	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
FCPE	0,22%	-4,47%	-2,88%	-18,86%	7,57%
Indice	1,34%	-3,08%	9,26%	13,59%	39,69%

Performances calendaires	2024	2023	2022	2021	2020
FCPE	-2,88%	8,12%	-22,73%	23,75%	7,14%
Indice	9,26%	18,55%	-12,31%	22,67%	0,25%

RÉPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS



■ Valeurs mobilières ■ Monétaires/liquidités

COMMENTAIRE MACROÉCONOMIQUE

En décembre, les marchés actions européens ont surperformé leurs équivalents américains : CAC 40 +2,01%, STOXX 600 -0,52%, S&P -2,50%. Les commentaires de la FED ont ainsi calmé les attentes quant au nombre et à l'ampleur des baisses de taux en 2025, alors que la BCE devrait poursuivre son mouvement plus accommodant.

En Europe, la défiance est toujours de mise. Sur le plan politique d'abord, les deux principales économies de la zone restent dans le flou. Le nouveau gouvernement français dirigé par François Bayrou semble être sur un équilibre fragile, selon nous. Une nouvelle motion de censure n'est pas à exclure. En Allemagne, le chancelier Scholz a effectivement perdu le vote de confiance du Parlement, menant la voie à des élections anticipées fin février. Sur le plan économique ensuite, les indicateurs restent mal orientés. Le PMI manufacturier de la zone euro en décembre est ressorti légèrement sous les attentes à 45,1 (vs 45,2). Les taux d'épargne des ménages restent particulièrement élevés, freinant ainsi la consommation et l'activité. Sur le plan monétaire enfin, Christine Lagarde a confirmé qu'une poursuite de la baisse des taux restait le scénario de base pour 2025, dans ce contexte de ralentissement économique.

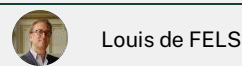
Aux États-Unis, les données d'inflation PCE ont été plus favorables que prévu (+2,4% vs +2,5% anticipés) avec une composante core elle aussi en retrait notable (+0,1%). Le marché table désormais sur deux baisses de taux de 25 points de base en 2025, mais il semble que ce consensus soit très dépendant des annonces à venir de Donald Trump. Sa prise de fonction devrait être marquée par des mesures fortes, notamment sur le plan douanier, qui pourraient participer à une poussée inflationniste. En attendant, l'économie américaine poursuit sa dynamique, avec un PMI composite toujours fort à 56,6 bien que la composante manufacturière soit en retrait (48,4).

2024 se clôture ainsi comme une nouvelle année de surperformance des indices américains : S&P 500 +23,31%, STOXX 600 +5,98%, CAC 40 -2,15%. La concentration particulièrement élevée du S&P 500 (c.37% dans les 10 premières valeurs) invite à la prudence, d'autant plus à un niveau de valorisation laissant peu le droit à la déception (P/E estimé sur 2025 de 21,6x). Dans ce contexte, nous continuons d'espérer un rattrapage des indices européens malgré les défis importants à venir sur 2025.

OBJECTIFS DE GESTION

L'objectif de gestion du FCPE est de rechercher une performance nette supérieure à son indicateur de référence Euro STOXX Net Return, en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans.

GESTIONNAIRES



Louis de FELS



Hugo VOILLAUME

ÉQUIPE COMMERCIALE



Lotfi LAHIBA



Julie BENEZRA

Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Risque faible
Rendement potentiellement plus faible

EXPOSITION AU RISQUE



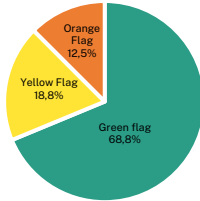
Risque élevé
Rendement potentiellement plus élevé

Critères extra-financiers

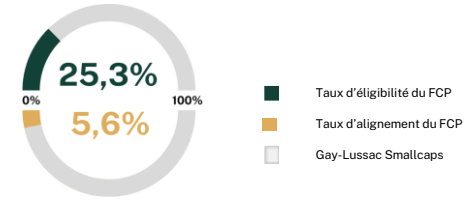
NOTE ESG DU FONDS

	Gay-Lussac Actions	Univers d'investissement
Note Environnementale		
Note de Gouvernance		
Note Sociale		
Note ESG		

SUIVI DES CONTROVERSES



ELIGIBILITE ET ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPEENNE (en %)



*Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs (actions et obligations corporate). Les notes sont pondérées en fonction des pourcentages d'allocation dans les titres vifs.

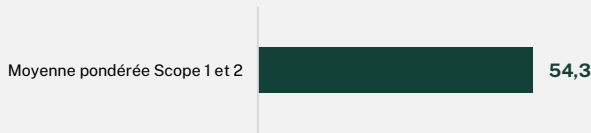
**La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.
Taux de couverture Gay-Lussac Smallcaps: 90,17% (25,11% MSCI + 65,06% analyse interne) Taux de couverture de l'univers d'investissement : 65,55% (45,1% MSCI + 20,45% analyse interne)

Green Flag/Yellow Flag/Orange Flag/Red Flag sont des catégories de notation représentant l'évaluation globale de l'entreprise si celle-ci fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, et la gravité de l'impact social ou environnemental de cette controverse.

Méthodologie MSCI ci-jointe. Couverture : 100% (50% MSCI / 50% interne)

La taxonomie européenne correspond au Règlement (UE) 2020/852. Taux de couverture : 46,5%. Source : MSCI ESG Research.

INTENSITÉ CARBONE SCOPE 1 + 2



INTENSITÉ CARBONE SCOPE 3



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.

Scope 2 : Émissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.

Taux de couverture : 95% (dont 66% données reportées et 34% estimées).

PAI n°1 : 95% > 90%

Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, liées à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.

Taux de couverture : 76% (dont 21% données reportées et 79% estimées).

CINQ PLUS FAIBLES ÉMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
WAREHOUSES DE PAUW	0,2	1,5%
INTERPARFUMS	0,3	0,9%
DASSAULT SYSTEMES	1,3	1,6%
ASML	1,4	1,1%
NEURONES	2,8	3,9%

CINQ PLUS GROS ÉMETTEURS DU FONDS

Nom	Intensité carbone*	% actif net
ERG SPA	1728,6	2,7%
AIR LIQUIDE	1429,4	3,2%
UPM-KYMMENE	451,2	1,9%
SOL SPA	245,6	2,1%
MICHELIN	105,9	1,2%

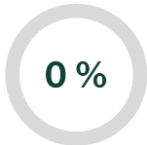
*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €

Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.

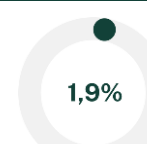
Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds.

Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 30/06/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

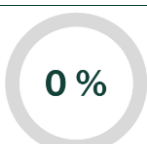
EXPOSITION CHARBON



EXPOSITION COMBUSTIBLES FOSSILES



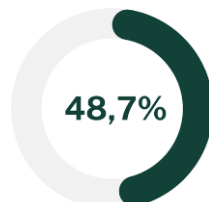
EXPOSITION AUX ARMES CONTROVERSEES



SCORE D'EXPOSITION AU RISQUE BIODIVERSITE

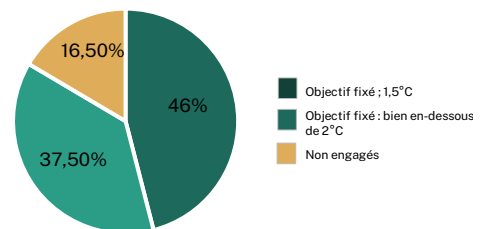


DIVERSITÉ DU BORD



Pourcentage de femmes au bord dans les entreprises au sein du fonds.
PAI n°2 : 87% > 70% de couverture.

ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs : Objectif 1,5°C ; Objectif bien en dessous de 2°C ; Objectif 2°C.

Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagé à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative